



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 8 - Centre International de Séjour - Renouvellement du cadre contractuel

## **Centre International de Séjour Renouvellement du cadre contractuel**

### **Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI**

L'Association du Centre International de Séjour est locataire d'un ensemble immobilier propriété de la Ville de Besançon au 3 avenue des Montboucons. L'Association assure l'hébergement et la restauration des groupes sur ce site. C'est notamment le cas de clubs sportifs, qui pour l'organisation de leurs compétitions, utilisent les services du CIS.

Cette association œuvre particulièrement pour favoriser les activités du domaine de la jeunesse et des sports.

Depuis 1982, la Ville de Besançon soutient financièrement l'Association CIS au regard de l'offre de qualité et de proximité qu'elle assure. La Ville de Besançon a notamment procédé à la rénovation des bâtiments et a accompagné la structure dans sa démarche de positionnement et de restructuration. La Ville a ainsi pris part à deux études (Pro Tourisme en 2009 et DLA en 2012) permettant d'envisager un cadre contractuel partagé entre les deux entités.

Ce cadre contractuel a été signé en juillet 2013 et renouvelé une première fois jusqu'au 31 décembre 2017. Il comprend une convention d'objectifs et de moyens fixant notamment le soutien financier de la Ville à l'Association et une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fixant entre autres le tarif de location.

La Ville souhaite poursuivre son soutien au CIS en prolongeant à nouveau ce cadre contractuel pour une année, jusqu'au 31 décembre 2018.

Ainsi, il est proposé pour l'année 2018 :

- de fixer le tarif de location annuel à 43 908 € (tarif 2017 révisé selon l'indice INSEE du coût de la construction).
- d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 114 000 €. Le versement de la subvention est conditionné au respect par le CIS de ses engagements contractuels, en matière de présentation de documents, notamment financiers. Le versement interviendra en deux échéances selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

### **Propositions**

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les nouvelles conventions d'occupation, d'objectifs et de moyens,
- confirmer au titre de l'année 2018 l'attribution au CIS de la subvention annuelle de 114 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.0017008 CS 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD 

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018



Contrôle de légalité